

Association pour la Prévention et
le Redressement des Exploitations
en Difficulté de Lot-et-Garonne

Maison de l'Agriculture

Rue de Péchabout

47000 AGEN

Tél : 05 53 77 84 27

A.P.R.E.D.

Association pour la Prévention et le Redressement
des Entreprises En Difficultés

*Accompagner les agriculteurs
en période de fragilité*

L'APRED, son fonctionnement

C'est une association, créée en 1987, à vocation sociale et technique traitant le domaine des agriculteurs en difficulté :

- **Traiter**, à leur demande, les cas des entreprises agricoles en difficulté
- Être **un lieu de concertation**, de réflexion et de proposition pour tout ce qui concerne les procédures et les moyens à mettre en œuvre,
- Apporter **un appui moral et technique**,
- Lorsque le redressement n'est pas possible, conseiller dans la recherche d'une reconversion et/ou faciliter l'accès à la procédure de liquidation collective.

Sa composition

Les membres sont des organismes professionnels agricoles dont les représentants sont engagés dans les dites structures.

- Banque Populaire Occitane - Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne
- Coordination Rurale 47 - Crédit Agricole Aquitaine - FDSEA 47 - Jeunes Agriculteurs 47
- MSA Dordogne Lot-et-Garonne - Terres du Sud

La Chambre d'agriculture assure le fonctionnement technique de l'APRED par la convention de moyens mis à disposition de l'association (matériel, locaux, secrétariat, animation).

L'association est reconnue par la Préfecture en qualité de comité expert dans le cadre des procédures AGRIDIFF par arrêté préfectoral N° 2010-183-11 en date du 2 juillet 2010.

L'APRED, ses atouts

- Un référent unique
- Un réseau de compétences
- Une vision globale de la situation
- Une aide concrète et directe

Des solutions pour rebondir !

L'APRED, ses interventions

L'APRED s'occupe de l'accueil, de l'information, de la prévention et du traitement des difficultés chez les agriculteurs, sur deux niveaux principaux :





- Les difficultés économiques : orientation vers les dispositifs d'aide de l'Etat, à défaut et/ou autre conseil en gestion de redressement de l'exploitation.
- Les difficultés sociales et humaines : attribution d'aides à l'exploitant et aux familles après visite et rapport d'un travailleur social MSA et d'un avis technique d'un conseiller Chambre d'Agriculture. L'APRED gère un fonds social abondé par la MSA DLG et le Conseil Départemental.

De façon systématique, l'objectif de toute intervention de l'APRED est de favoriser l'approche humaine, l'environnement de l'agriculteur et de sa famille, la compréhension globale de la situation de l'exploitation.

L'APRED, pour qui ?

L'APRED vient en aide à tout agriculteur s'estimant être en situation fragile et/ou en difficulté.

Comment ?

-  Je contacte l'association
-  J'explique ma situation et mes préoccupations lors d'un premier entretien
-  Un référent m'accompagne en fonction de ma problématique
-  Un plan d'actions individualisé est défini

N'HÉSITEZ PAS à PRENDRE CONTACT

Dès les premiers signes de vulnérabilité : soucis de santé, endettement élevé, problèmes administratifs...

Benjamin DUPRE, assistant 05 53 77 84 27 - benjamin.dupre@cda47.fr

Benoît BERGE, responsable animation 05 53 77 84 27 - benoit.berge@cda47.fr